

DECISION UNILATERALE ITM LAI DU 11 MAI 2022 RELATIVE A L'AUGMENTATION SALARIALE APPLICABLE AU 1^{ER} MAI 2022

PREAMBULE

Etant préalablement rappelé que depuis trois ans, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a progressé de 8,2% pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés les moins rémunérés dans un contexte de forte inflation.

Que le Groupement des Mousquetaires a souhaité, au cours de ces dernières années, reconnaître les efforts et l'engagement collectif des salariés au regard de la crise COVID, et associer ces derniers aux résultats de l'entreprise, à travers, notamment, le versement d'une prime dite PEPA et ce, à deux reprises.

Qu'au sein d'ITM LAI, les Négociations Obligatoires 2022 ont abouti à la signature d'un accord collectif le 7 mars 2022, à la majorité des organisations syndicales (CGT, CFTC, CFDT) : que cette négociation a permis, entre autres mesures, de réévaluer les salaires en vigueur au sein d'ITM LAI au travers :

- d'une revalorisation de la grille de classifications en vigueur entre 3,1% et 4,8% (en référence aux salaires de la grille de janvier 2021).
Et (*application du plus favorable*)
- d'une augmentation salariale collective/ individuelle de l'ordre 2,8% (en référence aux salaires de janvier 2021).

Que malgré ces réévaluations successives, l'inflation n'a cessé de croître en ce début d'année 2022, à tel point que l'indice des prix à la consommation (IPC) est de + 4,5% en mars 2022 sur une année glissante. Qu'il s'agit d'un phénomène exceptionnel et inédit.

Qu'il s'en est suivi l'annonce, puis la publication, d'une nouvelle augmentation légale du SMIC au 1er mai 2022 de l'ordre de 2,65%, portant le SMIC brut mensuel à 1 645,58€ et horaire brut à 10,85€.

Qu'à l'aune de cette revalorisation, les organisations syndicales d'ITM LAI ont fait valoir au sein d'ITM LAI (puis au niveau du Groupement), leur souhait de rouvrir les négociations annuelles obligatoires 2022, ce à quoi, la Direction d'ITM LAI n'a pas fait droit sous cette forme.

Que pour autant, la Direction d'ITM LAI est consciente qu'un grand nombre de salariés est à nouveau « rattrapé » par le SMIC et qu'à court terme, il convient de garantir aux salariés leur pouvoir d'achat.

Que dans ce contexte et conformément aux directives du Groupe, la Direction d'ITM LAI a décidé d'octroyer une augmentation de rémunération de +43€ bruts par mois à compter du 1er Mai 2022.

Ayant fait valoir auprès des organisations syndicales qu'elle souhaitait anticiper les négociations annuelles obligatoires 2023 (qui auraient en tout état de cause tenu compte de l'inflation inédite de l'année 2022), la Direction a convié ces dernières le 9 mai 2022 aux fins de négocier un accord préalable à ces négociations portant sur le « bloc 1 » relatif aux salaires effectifs, à la faveur des salariés d'ITM LAI.

Que néanmoins, la négociation a échoué.

Que la Direction a par conséquent, décidé d'acter, dans le cadre de cette décision unilatérale, les conditions d'attribution de cette augmentation salariale. Cette décision unilatérale fait l'objet d'une information au CSEC et aux CSEE et est communiquée à l'ensemble du personnel par tout moyen (Affichage, courrier d'information...).

ARTICLE 1 - MONTANT DE L'AUGMENTATION SALARIALE AU 1^{ER} MAI 2022

1.1 Augmentation générale des salaires < ou = à 2.500€ de + 43€ bruts

La Direction d'ITM LAI met en œuvre - à effet du 1^{er} mai 2022, pour les salariés statut « employé », « ouvrier » et « agent de maîtrise », dont le salaire est inférieur ou égal à 2.500€ (salaire de base) :

- Une augmentation collective de **43€ bruts**, applicable en référence aux salaires de base d'avril 2022 (*majorés de l'augmentation générale des NAO 2022*)

Cas particulier des salariés à temps partiel :

Les salariés à temps partiel bénéficieront des + 43€ précités au prorata de leur de temps de travail.

1.2 Bénéficiaires de l'augmentation salariale de + 43€ bruts

Les salariés de la société ITM LAI sont éligibles, sans condition d'ancienneté sous réserve :

- **D'être liés par un contrat de travail CDI ou CDD** à temps plein ou à temps partiel (hors contrats de professionnalisation et d'apprentissage^{***}) **à la date de versement de ladite augmentation collective.**

^{***} la rémunération de ces contrats étant calculée en % sur le SMIC, les salariés concernés bénéficieront de l'augmentation légale de celui-ci.

- **De percevoir une rémunération brute mensuelle de base inférieure ou égale à 2500 €** (hors pause, 13^{ème} mois)

1.3 Date d'effet de l'augmentation salariale + 43€ bruts

Cette augmentation de +43€ bruts s'appliquera avec effet au 1^{er} mai 2022, sur la paie du mois de mai 2022.

ARTICLE 2 - REVALORISATION DES SALAIRES MINIMA DE LA GRILLE DE CLASSIFICATION ITM LAI : ETABLISSEMENTS LOGISTIQUES / ETABLISSEMENTS DE TRANSPORT

La Direction réévalue également les grilles de classification en vigueur au sein d'ITM LAI en mai 2022, de la manière suivante :

Nouvelles grilles applicables au 1er mai 2022

Grille applicable aux établissements Logistiques + Siège
CCN commerces de détail et de gros à prédominance alimentaire



ITM LAI : Grille de Classification

Statut	Emploi	Niv	Ech	Débutant			Confirmé			Ancienneté au poste requise pour passer du niveau débutant → confirmé	
				Salaire de base mensuel brut	Salaire mensuel brut (pause comprise)	Taux horaire brut	Salaire mensuel brut (pause comprise)	Salaire mensuel brut (pause comprise)	Taux horaire brut		
EMP	EMPLOYE(E) DE MAGASINAGE EMPLOYE(E) D'ENTRETIEN	1		1 662,08 €	1 745,15 €	10,96 €	1 671,61 €	1 755,15 €	11,02 €	6 mois	
	PREPARATEUR(RICE) AGENT ADMINISTRATIF(IVE) AGENT D'ENTRETIEN EXPEDITIONNAIRE CARISTE CONTROLEUR(SE) INVENTORISTE	2	1	1 662,08 €	1 745,15 €	10,96 €	1 681,13 €	1 765,15 €	11,08 €	6 mois	
			2	1 662,08 €	1 745,15 €	10,96 €	1 690,66 €	1 775,15 €	11,15 €	6 mois	
			3	1 662,08 €	1 745,15 €	10,96 €	1 690,66 €	1 775,15 €	11,15 €	6 mois	
	RECEPTIONNAIRE AGENT ADMINISTRATIF(IVE) QUALIFIE(E) AGENT D'EXPLOITATION QUALIFIE(E) AGENT D'ENTRETIEN MAINTENANCE DU BATIMENT AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE(E)	3	1	1 673,00 €	1 756,61 €	11,03 €	1 702,46 €	1 787,54 €	11,22 €	12 mois	
			2	1 673,00 €	1 756,61 €	11,03 €	1 702,46 €	1 787,54 €	11,22 €	12 mois	
	CONTROLEUR(SE) QUALIFIE(E) CHAUFFEUR DE PARC		3	1 673,00 €	1 756,61 €	11,03 €	1 702,46 €	1 787,54 €	11,22 €	12 mois	
	AGENT ADM(IVE) HAUTEMENT QUALIFIE(E) AGENT D'EXPLOIT' HAUTEMENT QUALIFIE(E) AGENT D'ENTRETIEN HAUTEMENT QUALIFIE(E)	4	1	1 722,09 €	1 808,16 €	11,35 €	1 761,37 €	1 849,40 €	11,61 €	12 mois	
	CONDUCTEUR(RICE) DE PROCESS AUTOMATISE AGENT LOGISTIQUE		2	1 761,37 €	1 849,40 €	11,61 €	1 859,56 €	1 952,50 €	12,26 €	12 mois	
	AGM	APPROVISIONNEUR(SE) CORRESPONDANTE) APPRO ASSISTANTE) ADM(IVE) ET TECHNIQUE ASSISTANTE) TECHNIQUE ASSISTANTE) RESSOURCES HUMAINES CHARGE(E) EMPLOI FORMATION GESTIONNAIRE PAIE GESTIONNAIRE DES STOCKS TECHNICIEN(NE) DE MAINTENANCE ASSISTANTE) QUALITE, HYGIENE, ENVIRONNEMENT ASSISTANTE) PREVENTION SECURITE COORDONNATEUR(RICE) INFORMATIQUE	5		1 859,56 €	1 952,50 €	12,26 €	2 006,85 €	2 107,15 €	13,23 €	12 mois
		CHEF D'EQUIPE	6	1	1 957,76 €	2 055,60 €	12,91 €	2 154,14 €	2 261,80 €	14,20 €	12 mois
		ORDONNANCEUR RESPONSABLE DE SECTEUR		2	2 006,85 €	2 107,15 €	13,23 €	2 203,24 €	2 313,35 €	14,53 €	12 mois
		CAD	SUPERVISEUR DE PRODUCTION RESP FLUX ENTREES SORTIES RESP SPDV ET PÔLE ADMINISTRATIF RESP TECHNIQUE ET MAINTENANCE RESP QUALITE HYGIENE SECURITE ENVRT RESP RESSOURCES HUMAINES RESP EXPLOITATION LOGISTIQUE	7		2 600,00 €	2 600,00 €	16,33 €			
	DIRECTEUR(RICE) D'EXPLOITATION DIRECTEUR(RICE) D'ETABLISSEMENT ERT DIRECTEUR(RICE) DE POLE ENT.A		8	1	3 750,00 €	3 750,00 €	23,55 €				
	DIRECTEUR(RICE) D'ETABLISSEMENT			2	4 200,00 €	4 200,00 €	26,37 €				
DIRECTEUR(RICE) DIRECTEUR(RICE) LOGISTIQUE REGIONAL	9										

Décision unilatérale ITM LAI relative à l'augmentation salariale applicable au 1^{er} mai 2022

JDD

Grille applicable aux établissements de Transport
CCN des Transports Routiers et activités auxiliaires de Transport



Libellé emploi	Groupe	coeff
----------------	--------	-------

Ouv	CONDUCTEUR ROUTIER	GR6	138
-----	--------------------	-----	-----

EMP	GESTIONNAIRE TRANSPORT	GR9	148
	AFFRETEUR(EUSE)	GR3	165
AGM	GESTIONNAIRE DE PARC	GR6	200
	FORMATEUR	GR6	200
	RESPONSABLE CAMIONNAGE	GR6	200
	EXPLOITANT	GR6	200
CADRE	COORDINATEUR(RICE) TRANSPORT	GR1	100
	CHARGE(E) DE CLIENTELE	GR1	100
	RESPONSABLE DE SERVICE	GR3	113
	RESPONSABLE TRANSPORT	GR3	113
	CHEF D'AGENCE	GR3	113

ITM LAI TRANSPORT - Grille de Classification

Embauche		Confirmé	
Salaire mensuel 169h	Taux horaire	Salaire mensuel 169h	Taux horaire
2 129,13 €	12,28 €	2 129,13 €	12,28 €

Salaire mensuel 151,67h	Taux horaire	Salaire mensuel 151,67h	Taux horaire
1 753,00 €	11,56 €	1 793,00 €	11,82 €
1 998,00 €	13,17 €	2 043,00 €	13,47 €
2 113,30 €	13,93 €	2 243,00 €	14,79 €
2 600,00 €	17,14 €		

V2D

ARTICLE 3 - DUREE, DENONCIATION ET PUBLICITE DE LA DECISION UNILATERALE

La présente décision unilatérale est actée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dénoncée par la Direction d'Etablissement, sous réserve de respecter le formalisme associé et un délai de préavis de 3 mois. Ce préavis serait alors mis à profit pour mettre en place un dispositif de substitution en privilégiant la voie de la négociation.

Sans présumer de l'issue des négociations annuelles obligatoires 2023, la Direction précise que les augmentations salariales définies par la présente viendront en déduction de ce qui sera octroyé dans le cadre des NAO 2023 (Bloc 1 - Rémunération : temps de travail et répartition de la valeur ajoutée).

Une copie de la présente décision unilatérale sera transmise pour information aux CSEC / CSEE et évoquée lors de la réunion ordinaire du mois de mai 2022.

Chaque organisation syndicale disposera d'une copie de la décision unilatérale.

Le contenu de la présente décision unilatérale sera porté à la connaissance du personnel par tout moyen.

Fait à Bondoufle, le 11 mai 2022

Vanessa DUBLOC D'AMICO

DRH ITM LAI



ITM LAI : Grille de Classification

Statut	Emploi	Niv.	Ech.	Débutant			Confirmé			Ancienneté au poste requise pour passer du niveau débutant --> confirmé	
				Salaire de base mensuel brut	Salaire mensuel brut (pause comprise)	Taux horaire brut	Salaire mensuel brut (pause comprise)	Salaire mensuel brut (pause comprise)	Taux horaire brut		
EMP	EMPLOYE(E) DE MAGASINAGE EMPLOYE(E) D ENTRETIEN	1		1 662,08 €	1 745,15 €	10,96 €	1 671,61 €	1 755,15 €	11,02 €	6 mois	
	PREPARATEUR(RICE)	2	1	1 662,08 €	1 745,15 €	10,96 €	1 681,13 €	1 765,15 €	11,08 €	6 mois	
	AGENT ADMINISTRATIF(VE) AGENT D ENTRETIEN EXPEDITIONNAIRE CARISTE CONTROLEUR(SE)		2	1 662,08 €	1 745,15 €	10,96 €	1 690,66 €	1 775,15 €	11,15 €	6 mois	
	INVENTORISTE		3	1 662,08 €	1 745,15 €	10,96 €	1 690,66 €	1 775,15 €	11,15 €	6 mois	
	RECEPTIONNAIRE AGENT ADMINISTRATIF(VE) QUALIFIE(E) AGENT D EXPLOITATION QUALIFIE(E) AGENT D ENTRETIEN MAINTENANCE DU BATIMENT AGENT D ENTRETIEN QUALIFIE(E)		3	1 673,00 €	1 756,61 €	11,03 €	1 702,46 €	1 787,54 €	11,22 €	12 mois	
	CONTROLEUR(SE) QUALIFIE(E)		2	1 673,00 €	1 756,61 €	11,03 €	1 702,46 €	1 787,54 €	11,22 €	12 mois	
	CHAUFFEUR DE PARC		3	1 673,00 €	1 756,61 €	11,03 €	1 702,46 €	1 787,54 €	11,22 €	12 mois	
	AGENT ADM(VE) HAUTEMENT QUALIFIE(E) AGENT D EXPLOIT* HAUTEMENT QUALIFIE(E) AGENT D ENTRETIEN HAUTEMENT QUALIFIE(E)		4	1 722,09 €	1 808,16 €	11,35 €	1 761,37 €	1 849,40 €	11,61 €	12 mois	
	CONDUCTEUR(RICE) DE PROCESS AUTOMATISE AGENT LOGISTIQUE		2	1 761,37 €	1 849,40 €	11,61 €	1 859,56 €	1 952,50 €	12,26 €	12 mois	
	AGM	APPROVISIONNEUR(SE) CORRESPONDANT(E) APPRO ASSISTANT(E) ADM(VE) ET TECHNIQUE ASSISTANT(E) TECHNIQUE ASSISTANT(E) RESSOURCES HUMAINES CHARGE(E) EMPLOI FORMATION GESTIONNAIRE PAIE GESTIONNAIRE DES STOCKS TECHNICIEN(NE) DE MAINTENANCE ASSISTANT(E) QUALITE, HYGIENE, ENVIRONNEMENT ASSISTANT(E) PREVENTION SECURITE COORDINATEUR(RICE) INFORMATIQUE	5		1 859,56 €	1 952,50 €	12,26 €	2 006,85 €	2 107,15 €	13,23 €	12 mois
		CHEF D EQUIPE	6	1	1 957,76 €	2 055,60 €	12,91 €	2 154,14 €	2 261,80 €	14,20 €	12 mois
		ORDONNANCEUR RESPONSABLE DE SECTEUR		2	2 006,85 €	2 107,15 €	13,23 €	2 203,24 €	2 313,35 €	14,53 €	12 mois
CAD	SUPERVISEUR DE PRODUCTION RESP FLUX ENTREES SORTIES RESP SPDV ET PÔLE ADMINISTRATIF RESP TECHNIQUE ET MAINTENANCE RESP QUALITE HYGIENE SECURITE ENVIRT RESP RESSOURCES HUMAINES RESP EXPLOITATION LOGISTIQUE	7		2 600,00 €	2 600,00 €	16,33 €					
	DIRECTEUR(RICE) D EXPLOITATION DIRECTEUR(RICE) D ETABLISSEMENT ERT DIRECTEUR(RICE) DE POLE ENTA		8	3 750,00 €	3 750,00 €	23,55 €					
	DIRECTEUR(RICE) D ETABLISSEMENT		2	4 200,00 €	4 200,00 €	26,37 €					
	DIRECTEUR(RICE) DIRECTEUR(RICE) LOGISTIQUE REGIONAL		9								

Libellé emploi	Groupe	coeff
----------------	--------	-------

OUV	CONDUCTEUR ROUTIER	GR6	138
-----	--------------------	-----	-----

EMP	Libellé emploi	Groupe	coeff
	GESTIONNAIRE TRANSPORT	GR9	148
AGM	AFFRETEUR(EUSE)	GR3	165
	GESTIONNAIRE DE PARC	GR6	200
	FORMATEUR	GR6	200
	RESPONSABLE CAMIONNAGE	GR6	200
	EXPLOITANT	GR6	200
CADRE	COORDINATEUR(RICE) TRANSPORT	GR1	100
	CHARGE(E) DE CLIENTELE	GR1	100
	RESPONSABLE DE SERVICE	GR3	113
	RESPONSABLE TRANSPORT	GR3	113
	CHEF D'AGENCE	GR3	113

ITM LAI TRANSPORT - Grille de Classification

Embauche		Confirmé	
Salaire mensuel 169h	Taux horaire	Salaire mensuel 169h	Taux horaire
2 129,13 €	12,28 €	2 129,13 €	12,28 €

Salaire mensuel 151,67h	Taux horaire	Salaire mensuel 151,67h	Taux horaire
1 753,00 €	11,56 €	1 793,00 €	11,82 €
1 998,00 €	13,17 €	2 043,00 €	13,47 €
2 113,30 €	13,93 €	2 243,00 €	14,79 €
2 600,00 €	17,14 €		